

DU CONCRET POUR LES CABINETS !

Eric WOERTH et Hervé NOVELLI ont confirmé, lors du congrès de Nantes, leur accord pour attribuer à la profession :

- . **le statut de tiers de confiance**, qui nous permettra d'alléger la relation de nos clients avec l'administration,
- . **le mandat implicite** qui, sur la foi de la lettre de mission, nous dispensera de toute formalité pour agir au nom de nos clients,
- . **l'assistance administrative des personnes dépendantes**, étape essentielle vers le marché des particuliers.

Tous ces points faisaient partie du programme électoral d'ECF... nous respectons nos engagements... nous travaillons utilement pour une profession mieux reconnue et plus moderne.

REJOIGNEZ-NOUS !

VOTRE ADHESION EST UN SOUTIEN A NOTRE ACTION

Bulletin d'adhésion téléchargeable [ici](#)